

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/36../T/2018-2019
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE L'EXTENSION D'UNE
CLOTURE CEINTURANT UN TERRAIN ABRITANT LE SIEGE DE LA DIRECTION
PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE DE GITEGA (D.P.A.E.
GITEGA) AINSI QUE LES HANGARS DE STOCKAGE DE LA D.P.A.E. GITEGA ET
DE LA DIRECTION DE FERTILISATION DES SOLS (262 Mètres Linéaires).**

Date de publication : 23./10./2018

Date d'ouverture des offres : 29./11./2018

Objet de l'Appel d'Offres

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) par le biais de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction et de l'extension d'une clôture ceinturant un terrain abritant le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de Gitega (D.P.A.E. GITEGA) ainsi que les hangars de stockage de la D.P.A.E. GITEGA et de la Direction de la Fertilisation des Sols (262 mètres linéaires) en commune et province de Gitega.

Financement du marché

2. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE)/Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) a obtenu du Gouvernement de la République du BURUNDI sur le Budget Général de l'Etat exercice 2018-2019; le financement pour **les travaux de construction et de l'extension d'une clôture ceinturant un terrain abritant le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) ainsi que les hangars de stockage de la D.P.A.E. GITEGA et de la direction de la Fertilisation des Sols en commune et province de Gitega (262 mètres linéaires)**

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Publication Nationale (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un (1) seul lot. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de deux mois (2). Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Conditions de participation

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

2. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

3. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu par les soumissionnaires tous les jours ouvrables, pendant les heures de service à l'adresse suivante : Secrétariat Permanent du MINEAGRIE, sis à NGAGARA Quartier quatre (Q4) (face de l'OBR), 2^{ème} étage, Tél. 22 22 5141 E-mail, mineagrie2018@yahoo.com, moyennant paiement d'un montant non remboursable de 50.000 FBU, montant à verser au sous compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.
4. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
5. Informations complémentaires
 1. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres au bureau de la Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.E.A.E GITEGA), Tél 22 40 23 67.
 2. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.E.A.E GITEGA), B.P. 09 GITEGA, Tél 22 40 23 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

Visite du site des travaux.

3. Une visite guidée du site sera organisée le 07/11 / 2018 à partir de 10 heures.

Présentation de l'offre

11. Garantie de soumission

1. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'un Million de Francs Burundais (1 000 000 FBU). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.
2. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat Permanent du MINEAGRIE, sis à NGAGARA Quartier quatre (Q4) (face de l'OBR), 2^{ème} étage, Tél. 22 22 5141 E-mail, mineagrie2018@yahoo.com en **5 exemplaires** dont **un original et quatre copies** au plus tard le 07/11 / 2018 à 10 heures. Elles pourront également être remises de main à main au Président de la commission d'ouverture des offres avant que la séance ne soit pas déclarée ouverte.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 22/11/2018 à 10 heures.

14. Toute offre présentée après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, le 22/11/2018 à 10h 30 minutes dans la salle des réunions du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA.

16. Un Procès-verbal de la séance d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP). Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres; il y dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

Au niveau administratif:

- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- La caution du soumissionnaire suivant le modèle du DAO;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original, délivrée par l'OBR ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) (copie) ;
- Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
- L'attestation de capacité financière délivrée par la banque du soumissionnaire ;
- Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue, un domicile ou siège social.
- L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS ;
- Registre de commerce (copie) ;
- Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce.

Au niveau technique:

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résident au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés des travaux analogues et présenter au moins trois procès-verbaux de réception provisoire ou définitifs délivrés par le (s) maître (s) de l'ouvrage concerné (s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

Au niveau financier:

La preuve que l'Entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet l'Entrepreneur doit fournir une attestation de solvabilité ou une ligne de crédit d'au moins égale à dix millions de francs burundais (10.000.000 FBU)

Fait à Bujumbura, le 2/10/2018

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Dr. Déo-Guide RUREMA (Ph.D)

*PO SECURITAIRE
PERMANENT
Dr. Déo-Guide RUREMA
Emmanuel*

